

Politique d'Accueil et d'Accessibilité – Auto-école PILOTE FORMATION OZONE

Notre engagement pour la mobilité

Dans le cadre de notre démarche de labellisation "Qualité", notre établissement s'engage à favoriser l'accès à la formation au permis de conduire pour le plus grand nombre. Nous croyons que chaque projet de mobilité mérite une écoute attentive et une réponse personnalisée.

1. Étude de faisabilité et évaluation

Parce que chaque situation est unique, l'inscription d'un élève en situation de handicap fait systématiquement l'objet d'une évaluation préalable.

Cette étape nous permet :

D'échanger sur vos besoins spécifiques et vos éventuelles appréhensions.

De vérifier l'adéquation entre votre situation et nos méthodes pédagogiques.

D'évaluer la compatibilité du handicap avec l'obtention du permis de conduire.

2. Nos capacités d'accueil techniques

Nous tenons à informer notre clientèle que notre parc automobile actuel ne dispose pas d'équipements techniques spécifiques (tels que des cercles au volant, des pédales inversées ou des commandes manuelles centralisées).

En revanche, nous sommes en mesure d'étudier l'accueil pour :

Les handicaps sensoriels (exemple : surdité ou malentendance).

Les troubles cognitifs ou de l'apprentissage (exemples : dyslexie, dysphasie, troubles de l'attention).

Certains handicaps physiques légers ne nécessitant pas de modifications du véhicule.

3. Orientation et accompagnement

Si, à l'issue de l'évaluation, nous constatons que nos équipements ne permettent pas d'assurer votre formation en toute sécurité, nous ne vous laisserons pas sans solution. Nous nous engageons à vous orienter vers des structures spécialisées disposant de véhicules adaptés (auto-écoles associatives ou centres spécialisés).

Bon à savoir : Pour tout handicap physique, la loi impose la consultation d'un médecin agréé par la Préfecture avant de débiter la formation pratique. Nous pouvons vous accompagner dans ces démarches administratives.